Image not found or type unknown

Création de nouvelles extensions internet incontournables pour les sites internet des entreprises

publié le **02/02/2012**, vu **3214 fois**, Auteur : Anthony BEM

L'ICANN a lancé le programme « NewGTLD » donnant la possibilité d'obtenir son propre suffixe de nom de domaine, du 12 janvier 2012 au 29 mars 2012.

Pour mémoire, l'autorité mondiale de régulation des extensions internet, l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) est une organisation de droit privé à but non lucratif chargée notamment de gérer le système de nom de domaine de premier niveau pour les codes génériques (gTLD) et les codes nationaux (ccTLD).

Les ". com", ". net", ".org", ". gov" et ".edu" sont quelques uns des 22 gTLD.

Bientôt des centaines d'autres apparaitront.

L'ICANN a lancé le programme « NewGTLD » donnant la possibilité d'obtenir son propre suffixe de nom de domaine, du 12 janvier 2012 au 29 mars 2012.

Concrétement, il s'agit d'un programme international de création de nouveaux noms de domaine internet génériques. A mon sens il s'agit d'une mini révolution puisque chacun pourra s'approprier une partie de l'internet avec sa marque, son nom commercial ou sa dénomination sociale.

Plusieurs projets candidats sont déjà en cours de validation tels que :

- Pour les continents : .AFRICA, .EAC, .LAT, …

- Pour les régions françaises : .AQUITAINE, .BOURGOGNE, .CORSICA ...

- Pour l'Europe : .AND, .BAYERN, .EUS, .GAL, .SCOT, .VLX …

- Pour le reste du monde .FLORIDA, .QUEBEC, ...

- Pour les villes candidates (« cityTLD ») : .BERLIN, .BUD, .LONDON, .MADRID, .MOSCOW, .PARIS, .ROMA, .VAL, .MELBOURNE, .MIAMI, .NYC, .SFO, .SYDNEY, .VEGAS, .TOKYO, ...

- Pour les extensions sectorielles : .JOBS, .MOBI, .TRAVEL, .BANK, .FAM, .FILM, .FREE, .GMBH, .HOTEL, .HORSE, .LAW, .MUSIC, .NEWS, .POKER, .RADIO,

.RESTAURANT, .SHOP, .SKI, .SURF, .TAXI, .VIP, .WINE

- Pour la marque « dotBrand » : .CANON

Si Canon a été une des premières entreprises internationales a s'être fait officiellement connaitre, **les sociétés peuvent désormais avoir leurs propres extensions internet**.

L'intérêt pour les entreprises de disposer de leur propre extension internet est important en pratique à la fois pour leur notoriété au niveau international car les internautes pourront identifier facilement les sites officiels de la marque et pour la gestion des noms de domaine.

En effet, aujourd'hui la gestion des noms de domaine des entreprises les contraignent à racheter des adresses déjà enregistrées par des tiers ou engager des procédures amiables ou judiciaire contre les cybersquatteurs.

Par ailleurs, de nombreux sites parasitent le référencement, la notoriété ou l'image des marques et des entreprises, ces extensions éluderont définitvement ces problèmes.

Enfin, ces extensions permettront éventuellement à certaines entreprises de disposer d'une adresse internet simple et efficace sur un marché cible lorsqu'elles ne pouvaient pas dans certains cas accéder à un nom de domaine souhaité car déjà pris par un tiers.

En tout état de cause, ces nouvelles extensions amélioreront certainement la visibilité des marques sur l'internet.

Les riches intéressés (185.000 $) peuvent remplir le formulaire de demande et soumettre les documents justificatifs à l'aide de l'ICANN TLD Application System (TAS).

Des informations détaillées sur le processus d'inscription sont disponibles dans le gTLD Guide.

Je suis à votre disposition pour toute information ou action.

PS : Pour une recherche facile et rapide des articles rédigés sur ces thèmes, vous pouvez taper vos "mots clés" dans la barre de recherche du blog en haut à droite, au dessus de la photographie.

Anthony Bem
Avocat à la Cour
27 bd Malesherbes - 75008 Paris
Tel : 01 40 26 25 01

Email : abem@cabinetbem.com

www.cabinetbem.com

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés